

Sir M. E. Hicks Beach au marquis de Lorne.

N^o 261.

DOWNING STREET, 19 août 1879.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche n^o 200, du 15 juillet dernier, renfermant copie d'un rapport du capitaine Lewis, l'officier chargé par votre gouvernement de faire une enquête sur la question des secours à porter aux bâtiments qui font naufrage sur les côtes des lacs du Canada.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie,

Le serviteur très humble et obéissant,

M. E. HICKS-BEACH.

Au gouverneur général le très-honorable
Marquis de LORNE, C.C., G.C.M.G., etc.

Sir M. E. Hicks-Beach au marquis de Lorne.

No 295.

DOWNING STREET, 12 septembre 1879.

MILORD,—Relativement à la dépêche n^o 21 du 24 janvier dernier et à la correspondance subséquemment échangée au sujet des règlements en vigueur au Canada et aux Etats-Unis concernant les secours à porter aux bâtiments naufragés sur les lacs limitrophes aux deux pays, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu copie de la note de M. Seward à sir Edward Thornton, datée le 11 août, et qui est déjà en la possession de Votre Seigneurie.

Le gouvernement de Sa Majesté apprendrait avec satisfaction qu'un arrangement réciproque a été conclu sur cette question entre le gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie

Le très humble serviteur,

M. E. HICKS-BEACH.

Gouverneur-général le très-honorable
Marquis de LORNE, C.C., G.C.M.G., etc.

Le marquis de Lorne à sir E. Thornton.

N^o 53.

OTTAWA, 25 septembre 1879.

MONSIEUR,—Relativement à la correspondance échangée au sujet du naufrage de bâtiments étrangers dans les eaux canadiennes, j'ai l'honneur de vous communiquer la copie ci-jointe d'une circulaire publiée par le ministère des douanes et qui définit les termes de la circulaire n^o 210 du 5 mars 1878, dont une copie est déjà en votre possession.

J'ai, etc.,

LORNE.

Le très-honorable sir E. THORNTON, C.C.B.